

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 FÉVRIER 2012

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Décision modificative  
n° 1 – Budget Ville 2012**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 10 février 2012  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 14 février 2012  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 février 2012

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
par intérim

  
François LANSIART

L'an deux mille douze, le 9 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 décembre deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur PIVERT à Monsieur FAVREAU  
Madame GOMMIER à Madame NICOT  
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur AUDURIER  
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY  
Monsieur PERRAULT à Monsieur STUCKERT  
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA

Secrétaire de séance :

Madame MAUVAGE

**N° DE DOSSIER** : 12 A 08

**OBJET** : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET VILLE 2012

**RAPPORTEUR** : Monsieur LEBRAY

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Cette décision modificative concerne les inscriptions budgétaires liées à l'opération d'acquisition et de cession de l'immeuble situé 98 rue Léon Désoyer.

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes :

Compte 024 – Produits des cessions d'immobilisations 6 300 000 €

Dépenses :

Compte 2115 – Terrains bâtis 6 300 000 €

Il n'y a pas d'inscription en section de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter cette décision modificative n° 1 par chapitre.

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD s'abstenant, Madame FRYDMAN votant contre,

ADOpte cette décision modificative n° 1 par chapitre.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines